

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
PROCÈS-VERBAL

8<sup>e</sup> séance tenue le jeudi 23 mars 2023 à 16 h  
Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Monsieur Marc Bureau, président – Conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n° 8)  
Madame Anik Des Marais, vice-présidente – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)  
Monsieur Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)  
Monsieur Claude Fortin – Organisme, Action Climat Outaouais  
Madame Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique  
Madame Inès Bosse-Thompson – Citoyenne  
Monsieur Mathieu Charron – Citoyen  
Madame Lise Filiatrault – Citoyenne  
Monsieur Benoit Delage – Organisme, environnement

**Secrétaire**

Monsieur Frédéric Vandal – Directeur, Service de transition écologique

**Ressources internes**

Madame Catherine Marchand – Directrice générale adjointe  
Monsieur Alexandre Dumas – Coordonnateur en foresterie urbaine, Service de transition écologique

**ABSENCE :**

Monsieur Jessy Desjardins – Organisme, communauté économique

---

**Séance publique**

**16 h**

**1. Mot de bienvenue**

Monsieur Marc Bureau souhaite la bienvenue à tous. Il en profite pour remercier madame France Bélisle, qui a présidé la Commission au cours de la dernière année, ainsi que l'équipe administrative, entre autres, monsieur Frédéric Vandal.

Il informe les membres que de nouvelles ressources ont été mises en place pour les prochaines séances, grâce au bureau de coordination des comités et commissions, afin d'offrir un support administratif à la Commission.

Il émet également le souhait que les prochaines réunions se déroulent en présentiel afin de permettre des échanges plus dynamiques.

Il mentionne enfin que des annonces concernant le Plan climat seront faites éminemment par la Ville de Gatineau afin d'aller chercher de nouvelles subventions.

*Madame Inès Bosse-Thompson se joint à la rencontre à 16 h 08.*

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Lise Filiatrault souhaite ajouter les points suivants au varia :

- Bti;
- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

*Il est proposé par monsieur Mathieu Charron*

*Appuyé par madame Anik Des Marais*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts au varia.*

*Adoptée*

**3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023**

- a) Point 5 : Plan régional de gestion des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- Il est demandé de modifier le paragraphe de la 1<sup>re</sup> puce afin qu'il soit noté que des membres se questionnent sur le fait que le PRMHH est sous la responsabilité du SUDD plutôt que du Service de transition écologique.
  - Retirer le *ne* dans le paragraphe de la 3<sup>e</sup> puce.
- b) Point 5 : Implication des communautés autochtones
- Il est demandé si des avancées sur l'initiative au niveau fédéral ont eu lieu comme prévu. La réponse est non puisque les discussions municipales n'ont pas eu lieu.
- c) Il est souhaité d'uniformiser les procès-verbaux afin de mettre en évidence les suivis, d'obtenir ceux-ci plus rapidement et d'inscrire les discussions faites lors de la période de questions citoyennes. De plus, la validation des procès-verbaux se fera maintenant par courriel et non lors des séances.
- d) Point 7, b) : Présentation du directeur du Service de transition écologique
- Un état d'avancement sur l'élaboration du mandat du Service de transition écologique est demandé. Toutefois, le mandat dont il est question fait référence au travail à faire au cours des prochains mois concernant les fonctions qui devraient être rapatriées ou pas au service.
- e) Corriger Madame Jessy Desjardins pour Monsieur Jessy Desjardins.
- f) On fait référence à Madame Julia Ostertag alors que c'est Monsieur Benoit Delage qui était présent à la rencontre de janvier.
- g) Il est indiqué que la prochaine séance aura lieu le 26 mars alors que c'est le 23 mars.

**h) Monsieur Fortin souhaite obtenir le plan de travail de la Commission.**

- i) Point 6, 5<sup>e</sup> paragraphe :
- Il est demandé d'ajouter la mention que la Commission a questionné le choix du service et de ne pas uniquement inscrire la réponse.

*Il est proposé par madame Lise Filiatrault  
Appuyé par monsieur Claude Fortin*

*Que le procès-verbal de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques du 26 janvier 2023 est adopté avec les amendements mentionnés.*

*Adoptée*

**4. Période de questions de citoyennes et citoyens**

Mme Monique Bisson de Gatineau sans pesticide

Selon le cadre réglementaire sur les pesticides, la Ville de Gatineau adoptera d'ici quelques mois la réglementation sur les pesticides à usage esthétique. Les études prouvant la dangerosité des pesticides sur la santé humaine sont maintenant légion et l'expérience terrain de l'organisme victime des pesticides du Québec prouvent que les victimes des pesticides ne se trouvent pas seulement en milieu agricole, mais également en milieu urbain.

Gatineau se doit donc d'adopter la meilleure réglementation possible, et ce, comme suggérer dans le texte de réflexion soumis par Gatineau, sans pesticide à l'automne 2022. L'interdiction du glyphosate est un incontournable dans un tel règlement. Madame Bisson demande une confirmation que le glyphosate sera interdit à Gatineau?

Réponse

La proposition du cadre réglementaire mentionnait qu'il est interdit de procéder à l'application extérieure de pesticides, incluant le glyphosate, sans permis d'épandage émis par la ville, sauf exception. La principale raison pour laquelle le glyphosate n'a pas été interdit en tout temps dans la réglementation proposée par la Ville de Gatineau, c'est que ce produit est actuellement le seul ingrédient actif connu et efficace contre la renouée du Japon et certaines autres plantes exotiques envahissantes qui menacent notre diversité écologique. Toutefois, toute personne qui voudrait faire l'utilisation de glyphosate ou de pesticides de synthèse sur son terrain devra demander un permis. Le permis sera refusé si des alternatives naturelles, telles que les biopesticides, arrachages ou autres, sont possibles et qu'elles n'ont pas été préalablement tentées et si le produit identifié n'est pas autorisé pour la problématique soulevée.

La Ville pourrait également orienter les citoyens vers de meilleures alternatives pour la santé puis pour l'environnement, ainsi que des produits plus ciblés.

2<sup>e</sup> question

Dans le contexte du déploiement du règlement de la ville, une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs sera réalisée. Pendant cette période d'accompagnement, le règlement va-t-il s'appliquer sur les territoires de Gatineau?

Réponse

Un échéancier précis d'adoption n'est pas confirmé pour le moment. L'objectif est de déposer un projet de règlement dès que possible. Il est à noter que l'adoption nécessitera un dépôt d'avis de motion à une séance du conseil municipal et que l'adoption du règlement aura lieu lors d'une autre séance du conseil municipal.

La Ville de Gatineau vise à accompagner les citoyens et les entrepreneurs afin de limiter au maximum l'épandage de pesticides de synthèse sur son territoire, et ce, dès que possible. Les entrepreneurs auront également besoin d'être informés sur ce qui sera interdit pour éviter la vente de ces produits.

Monsieur Paul Chénard

Est-ce que la Ville de Gatineau prévoit traiter les eaux usées et les déchets de toutes sortes produits par le futur hôpital?

Réponse

La Ville de Gatineau s'occupe de la collecte du recyclage et du compost dans ces édifices, incluant les hôpitaux. Tandis que la collecte et le transport des ordures sont faits par une entreprise privée engagée par le CISSSO, idem pour les déchets biomédicaux qui sont aussi récupérés par une entreprise privée spécialisée.

En ce qui concerne, les eaux usées en provenance de l'édifice, pour chaque nouveau projet à la Ville de Gatineau, une évaluation est faite en amont de la construction pour évaluer la capacité du réseau d'égouts et de l'usine d'épuration à accepter ce niveau de débits d'eaux usées, qui dans ce cas précis sera d'une charge importante. Les normes sont bien précises et surveillées.

Précision sur la question

Comment la Ville compte traiter avec la composition de l'effluent qui comportera des quantités variées de produits pharmaceutiques qui ne sont pas inclus dans les réglementations municipales? Des données scientifiques indiquent que les résidus de ces produits peuvent causer des problèmes significatifs, tels que l'hermaphrodisme des poissons de rivière, l'apparition de tumeurs sur des batraciens, etc. Le devenir environnemental de ces produits et de ces métabolites est presque inconnu. L'installation d'une unité spéciale de traitement pour ce genre d'effluent, sur le terrain même de l'hôpital, avant que celui-ci puisse se diluer dans le reste du réseau municipal, serait fortement à considérer.

Réponse

Bien que des normes de rejet à l'égout soient à respecter, cette demande sera transmise au Service de l'eau et des matières résiduelles.

Madame Claire Charron de Gatineau sans pesticide

Gatineau sans pesticide a obtenu, par demande d'accès à l'information, une copie du rapport annuel 2020 préparé par GDG, l'entreprise qui traite l'insecticide Bti à Gatineau. Ce rapport a été rédigé avant l'existence du Service de la transition écologique.

Après lecture du rapport, elle constate une absence de rigueur scientifique. L'information concernant les quantités d'insecticides pulvérisées sur le territoire annuellement est inexistante, pareillement sur les lieux et les superficies traitées à Gatineau. Madame Charron mentionne également que la cartographie est impossible à déchiffrer et qu'il y a une incitation ouverte de la part de GDG à ce que la Ville fasse pression auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à poursuivre les démarches afin d'alléger les restrictions imposées principalement en lien avec la protection de la rainette faux-grillon.

À la fin du rapport se trouve un engagement imposé par le Ministère où il est inscrit, par exemple, que la Ville s'engage à toujours appliquer les dosages minimaux et seulement lorsqu'on a détecté la présence d'insectes ciblés, donc pas de traitement préventif au Bti et d'éviter de déranger, détruire où endommager les barrages de castors, les œufs, les nids d'oiseaux, d'amphibien, les sites de ponte de tortue, etc.

Comment est-ce que la Ville s'assure que ces engagements soient respectés?

Réponse

**Monsieur Bureau demande d'obtenir ce document et qu'un suivi soit fait à madame Charron.**

Il est précisé que par rapport aux engagements, dans le service de contrôle des moustiques, les autorisations et restrictions ministérielles qui guident la municipalité doivent être respectées et que celles-ci guident également les entrepreneurs dans le respect des zones prescrites à l'épandage ou la période qui est à prescrire en fonction des présences d'espèces qui doivent être protégées.

2<sup>e</sup> question

Madame Charron souhaite connaître le moment où l'exécutif donnera son avis d'appréciation au conseil municipal dans le processus décisionnel par rapport au BTI. Elle demande également des précisions sur la nature d'un avis d'appréciation.

Réponse

Monsieur Bureau mentionne que l'avis d'appréciation sera fait une semaine avant le conseil municipal.

L'administration informe les membres de la procédure en lien avec les avis d'appréciation : c'est une pratique qui est régie par les règlements de régie interne. Lorsqu'un conseiller municipal dépose un avis de proposition, il est requis que l'administration prépare une note de breffage en regard de cet avis de proposition. Cette note de breffage est soumise au comité exécutif qui en prend connaissance, rencontre le conseiller ou la conseillère qui a soumis l'avis de proposition pour entendre sa position et pour mieux comprendre les éléments soulevés.

Ensuite, le comité exécutif prend une orientation et celle-ci devient une recommandation que le comité exécutif formule au conseil municipal. C'est une pratique qui n'est pas spécifique à ce cas-ci, c'est une pratique courante.

Monsieur Jean-Marc Emery du Club des ornithologues de l'Outaouais

Monsieur Emery demande que les procès-verbaux soient détaillés et que les webdiffusions des réunions des commissions reprennent.

Réponse

Monsieur Bureau mentionne qu'une analyse est en cours pour aussi renouveler les services de webdiffusion.

2<sup>e</sup> question

Suite à la réception de l'information demandée concernant l'application du Programme du contrôle biologique des moustiques, monsieur Emery est surpris de constater qu'aucune demande n'a besoin d'être adressée pour qu'on traite au Bti un district à Gatineau. Il n'y a aucune méthode publique connue pour se retirer du programme. Il souhaite donc que les réponses qu'on lui a fournies permettent de corriger l'information sur le site web également concernant les moustiques puisque les informations sont inexactes.

Il mentionne également que le rapport dont madame Charron fait référence, lui a appris l'utilisation du bio pesticide Bti, et demande que cette information soit aussi ajoutée au site web.

3<sup>e</sup> question

Lors du conseil municipal du 21 mars dernier, il a été mentionné que le règlement sur les animaux sera modifié puisque les cochons miniatures seront acceptés comme animal domestique. Ce règlement est le même qui interdit à tout propriétaire de chat de le laisser se promener sans surveillance. Toutefois, selon différentes études, les chats sont la première cause de mortalité des oiseaux dans les villes comme les nôtres. Il souhaite que des conditions plus rigoureuses soient inscrites au règlement et qu'un renforcement à l'application de celui-ci soit fait afin que les citoyens comprennent que leurs chats laissés à l'extérieur sont une nuisance directe à la biodiversité.

Réponse

Monsieur Bureau mentionne qu'une entente avec la SPCA est sur le point d'être renouvelée. Il prend note du commentaire de monsieur Emery.

**5. Point d'information :**

**a) Portrait des données en biodiversité**

Le représentant du Service de la transition écologique explique la démarche entamée dans la création d'un nouvel outil qui permettra d'élaborer et de préciser l'espace en biodiversité de la trame écologique qui se trouve sur le territoire.

L'approche globale consiste à déterminer les potentiels sur le territoire et les corridors écologiques afin de pouvoir créer des matrices de données qui détermineront les rôles et responsabilités des différentes qualifications des milieux. En collaboration avec d'autres services municipaux, il sera possible de voir à utiliser ces milieux à bon escient tout en les préservant et en limitant les infrastructures à construire, telles que des bassins de rétention.

Il est demandé si des expertises internes sont spécialisées dans l'analyse de ces données et si des consultations externes sont prévues.

On confirme qu'il y aura un partenariat entre l'expertise en géomatique du Service de l'urbanisme et du développement durable, celle en biologie du Service de transition écologique et avec l'institut de recherche rattachée à l'UQO, ISFORT, au niveau de la foresterie.

On demande une confirmation qu'il n'est pas souhaité de créer une nouvelle base de données, mais bien de faire un recensement des données existantes.

Ce à quoi on répond qu'à l'heure actuelle, l'idée est de colliger les informations que les services possèdent déjà ainsi que d'autres paliers gouvernementaux. Ensuite, à l'aide de la Charte en biodiversité, ce sera de voir comment on confirme ces données et de la procédure pour le faire. Lorsqu'il y aura des activités de validation en lien avec les milieux humides ou hydriques, ce sera fait en lien avec le PRMHH.

Monsieur Delage soulève qu'un projet similaire est fait au niveau régional et souligne l'importance de rester en contact dans l'élaboration de cette démarche afin d'éviter le dédoublement d'effort.

En lien avec les corridors verts, on souhaite que cette démarche puisse accélérer la cartographie.

Le modèle de cet outil sera présenté à la Commission prochainement.

**b) Plan de foresterie urbaine : stratégie de déploiement**

Le coordonnateur responsable du dossier présente la stratégie de mise en œuvre du plan de foresterie urbaine 2023.

Les membres posent des questions d'éclaircissement, entre autres, à savoir si, comme la Ville de Montréal, la Ville de Gatineau a réfléchi aux mesures fiscales en écofiscalité, tel que la taxation sur le manque de canopée.

Il est répondu que dans le cadre du plan financier à long terme qui a été déposé au conseil municipal, une des recommandations était de regarder l'ensemble des mesures d'écofiscalités. Cet élément pourrait donc être pris en considération.

Madame Des Marais ajoute qu'à titre de présidente du nouveau comité des finances, celui-ci sera consulté sur le plan de travail financier à long terme qui inclut les mesures d'écofiscalité.

Madame Filiatrault demande si des mesures globales de rendement par rapport aux 4 orientations et aux 10 objectifs du PFU seraient développés, permettant un meilleur suivi du plan, comme le pourcentage de superficie globale de couvert forestier protégé, ou encore, la connectivité des espaces naturels. Ce à quoi on répond que ceci serait fait dans le bilan annuel et à la fin de la période couverte par le PFU. Des indicateurs globaux seront présentés annuellement.

Il est mentionné que lors de la plantation d'arbres, les indices de canopées plus faibles seront privilégiés, mais également ceux où les communautés sont plus vulnérables au point de vue socio-économique. Ceux-ci seront déterminés par le programme de plantation qui établira les priorités.

En ce qui concerne les ressources présentement disponibles afin de mettre en œuvre les actions démontrées, le coordonnateur est accompagné d'un second coordonnateur en foresterie urbaine, mais un exercice de dotation devra être fait.

**Le document présenté sera acheminé aux membres de la Commission et on les invite à transmettre tout commentaire à monsieur Vandal, toutefois, puisque c'est un document de travail interne, il ne sera pas partagé sur le site web.**

Pause de 18 h à 18 h 20

Monsieur Benoit Delage quitte la rencontre à 18 h.

**c) Forum sur la transition énergétique**

Monsieur Bureau invite monsieur Charron et madame Des Marais à donner leurs commentaires concernant leur participation au forum.

Monsieur Charron débute avec les principaux arguments et positions qui ont été énoncés lors de l'évènement :

- Gazifère veut faire des propositions qui valorisent les infrastructures gazières, donc ils proposent de considérer des mélanges d'énergie et notamment des innovations dans cette filière qui serait le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène, sans nécessairement insister sur les controverses environnementales et les incertitudes opérationnelles de ces propositions;
- La pointe de consommation énergétique; l'offre ne suffit pas toujours à la demande en énergie, plus particulièrement en hydroélectricité. On peut gérer la question de la pointe avec des accumulateurs de chaleur, puis des prises bidirectionnelles pour les voitures électriques.

Il émet deux propositions qui permettraient de travailler un plan de décarbonation du bâtiment éclairé. Premièrement, colliger rapidement les informations suivantes pour le territoire de la ville de Gatineau : la capacité des réseaux actuels à offrir de l'énergie renouvelable, principalement électrique, et d'identifier la fréquence et l'ampleur des pointes de consommation où l'offre en énergie propre est inférieure à la demande ce qui permettra d'identifier nos besoins actuels en énergie fossile puisque le gaz brûlé en-dehors des moments hors pointe représente des émissions de gaz à effet de serre inutile.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'encadrement des nouveaux bâtiments, il propose que la Ville rédige un règlement qui interdit dans les nouveaux bâtiments des systèmes de chauffage qui émettent des gaz à effet de serre inutiles, c'est-à-dire des gaz à effet de serre hors pointe.

Les représentants de l'administration précisent que pour la première proposition, il faudra faire une demande à Hydro-Québec afin d'obtenir les données.

En ce qui concerne la décarbonation, puisqu'on parle d'une modification à un règlement, il faudra interpellier deux commissions, soit le CCU et le CDTH. De plus, cette proposition devra être incluse dans le plan de travail de la CELCC, donc devra être entérinée par le conseil municipal. Les membres souhaitent avoir plus de temps de discussion sur le sujet.

Considérant que le Plan climat inclut le développement d'un plan directeur pour des bâtiments municipaux durables, des projets de décarbonation pour des bâtiments municipaux et une étude de caractérisation du parc immobilier collectif, des suivis et un monitoring seront effectués pour informer les membres de ces dossiers touchant la décarbonation des parcs immobiliers.

Les membres sont informés que la Ville n'a de compétence en matière de construction que sur les bâtiments qui ont 8 ou 9 unités de logement et moins avec un nombre limité de chambres. Tous les autres bâtiments sont sous la compétence de la régie du bâtiment du Québec.

Monsieur Lessard demande si une résolution ne pourrait pas être amenée au conseil municipal afin de demander ces changements qui seraient apportés à la régie du bâtiment par la suite. Cette proposition est notée.

**Le texte de monsieur Charron sera envoyé aux membres de la Commission ainsi qu'à l'administration.**

Madame Des Marais mentionne enfin qu'il pourrait être une bonne idée de se doter d'une politique de décarbonation comme ce qui a été élaboré à Montréal, ça pourrait s'insérer dans le plan climat de la Ville. Elle réitère ce que monsieur Delage mentionnait sur la transition énergétique dans le cadre de développement économique et énergétique régional. Une collaboration doit être faite avec les autres municipalités.

Les représentants du service rappellent que cet élément fait partie du plan climat, mais, qu'une priorisation des actions devra être faite. De plus, parmi les actions, il y a l'ensemble des actions qui visent la réduction des gaz à effet de serre, notamment au niveau du bâtiment et que la majorité de notre cadre bâti est construit.

Ils informent également les membres que le gouvernement a déposé un projet de loi pour modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce qui nous donnerait des pouvoirs en vertu d'ententes à signer avec les propriétaires, notamment en échange, par exemple, d'une norme de remplacement, c'est-à-dire, par exemple, en échange de donner 2 ou 3 étages de plus, d'imposer des conditions au niveau environnemental pour la construction.

**d) Bilan de l'année de transition – Plan climat**

Ce point est reporté à la prochaine séance de la Commission. La présentation sera toutefois acheminée aux membres afin qu'ils puissent émettre des commentaires.

**e) Cartographie des services et plans liés au Plan climat**

Ce point est reporté puisqu'il sera inclus dans le bilan de l'année de transition – plan climat.

**6. Varia**

• **Bti**

Madame Filiatrault souhaite un suivi concernant le Bti afin de connaître les prochaines étapes et le rôle de la Commission.

Madame la Mairesse a écrit au ministre de l'Environnement et nous sommes en attente d'une réponse. Nous avons obtenu un rapport du ministère de la Faune en 2020 qui disait qu'il fallait faire preuve de précaution. Des discussions ont lieu avec chacun des membres du conseil. Il y a une note de breffage qui sera faite aux membres du comité exécutif et ce sera voté au conseil municipal du 18 avril 2023. C'est donc maintenant entre les mains des élus qui se prononceront sur le maintien ou non du programme d'épandage de Bti.

• **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Madame Filiatrault demande que le thème de la refonte du règlement des PIIA soit présenté aux membres de la CDTH ainsi qu'aux membres de la CELCC pour que cette dernière puisse faire bénéficier la ville d'un point de vue environnemental sur cet important outil d'urbanisme. On lui confirme que les informations seront communiquées aux membres de la Commission, mais qu'à court terme, ils seront surtout consultés par rapport au PRMHH.

Un souci d'agir en transversalité entre les commissions municipales est soulevé de tous.

• **Plan régional des milieux humides et hydriques**

En lien avec la présentation que les membres ont reçue, les représentants de l'administration expliquent que c'est une obligation qui est imposée par une loi puisque Gatineau détient le statut de municipalité régionale de comté (MRC). C'est donc cette démarche qui est présentée dans le document où les étapes de recension, de consultation, de détermination des milieux qui sont sur le territoire, et que l'on veut conserver, sont décrites ainsi que la carte d'affectation de ces milieux et le plan d'action pour assurer la conservation.

Dans le cadre de cette démarche, un comité d'experts a été constitué, sous une obligation ministérielle, qui comprend un représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), trois représentants des organismes des bassins versants, un représentant de la MRC des Collines de l'Outaouais, deux représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et un représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ce comité a le mandat d'assurer le suivi des études, des inventaires et du diagnostic. L'étape de ce diagnostic, qui sera fait en lien avec la Charte de biodiversité, est en cours et un premier portrait préliminaire du territoire a été fait. La carte d'affectation au niveau du diagnostic et de la stratégie de conservation sera faite au printemps 2023 par le comité d'experts qui doit formuler un avis dans le cadre de ce qui est dicté par le gouvernement.

Des consultations publiques auront lieu à l'automne 2023, par la suite, la CDTH et la CELCC seront consultées afin que les membres puissent alimenter et formuler une recommandation à émettre au conseil municipal à l'hiver 2024.

**7. Prochaine séance**

La prochaine séance de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques est prévue le 25 mai 2023 en présentiel.

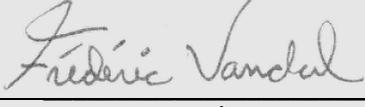
Madame Des Marais questionne la possibilité d'ajouter une séance de deux heures avant celle du 25 mai. Cette demande sera étudiée et on convient qu'il se pourrait que des commentaires soient émis par courriel, sans besoin de se rencontrer, sur des points du plan de travail.

**8. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h.

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE
MONSIEUR MARC BUREAU	MONSIEUR FRÉDÉRIC VANDAL